Image not found or type unknown

Le changement de domicile familial

Par **MyriamDM**, le **25/01/2012** à **14:16**

Bonjour,
Mon copain se trouve actuellement dans une position compliquée. Ses parents étant divorcés depuis des années, il a choisi de vivre au domicile de son père. Il vit donc avec son père et sa belle-mère. Cependant, sa belle-mère a décidé dernièrement de le virer dès que possible de la maison.Devant cette situation, mon copain, âgé de 17 ans souhaite changer de domicile familial afin d'être rattaché au domicile de sa mère et ne plus avoir de contact avec son père. Pourtant, il sera bientot majeur, j'imagine que la situation vis-à-vis de la loi sera différente. Comment remédier à sa situation ?

Par **Claralea**, le **26/01/2012** à **13:34**

Pendant qu'il est mineur, c'est sa mère qui doit saisir le JAF pour valider le changement de domicile et calculer le montant de la pension alimentaire que le père devra verser. Les parents peuvent deja s'entendre sur le changement de residence et du montant de la PA, à signer conjointement afin que la mère se preserve d'une eventuelle plainte pour non representation d'enfant

Quand il sera majeur, ce sera à lui de saisir le JAF pour demander à ce que son père paie une PA

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés